

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National(A.A.O.O.N)****n° D.N.C.M.P/26/T/2021-2022 RELATIF AUX TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU BLOC DE CONSULTATION EXTERNE DE L'HOPITAL DE DEUXIEME REFERENCE DE NGOZI**

Date de publication

: 14/2/2022

Date d'ouverture des offres

: 7/3/2022

**1. Objet**

Le Ministère de la santé publique et de la lutte contre le sida représenté par l'hôpital de deuxième référence de NGOZI, invite, par le présent Avis de Relance d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux d'extension et de réhabilitation du bloc de consultation externe de l'hôpital de deuxième référence de NGOZI.

**2. Financement du marché**

Le marché sera financé sur les Fonds propres de l'hôpital de deuxième référence de Ngozi, exercice 2021-2022.

**3. Allotissement**

Le présent marché est constitué d'un seul lot :

- ✓ **Les travaux d'extension et de réhabilitation du bloc de consultation externe.**

**4. Spécification du marché**

La passation du Marché sera conduite par un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National (A.A.O.O.N) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

L'ensemble des travaux sont à réaliser, dans un délai maximum de **(5) cinq mois** à compter de la date de notification définitive du marché.

Les clauses du règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

#### 5. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (entreprise) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques et techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

#### 6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 15h30' à la Secrétariat de Direction de l'hôpital de deuxième référence de Ngozi, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **CENT MILLE FRANCS BURUNDAIS(100 000 FBU)** à verser la moitié (50 000 FBU) sur le compte n° 1101/ 001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi(BRB) au nom de l'OBR et l'autre moitié au compte n° 702-90063-03 ouvert à l'Interbank Burundi au nom de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi.

Les soumissionnaires qui n'auront pas acheté le dossier d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse suivante :

**Hôpital de deuxième référence de Ngozi**

**E-mail : hopitalngozi@gmail.com**

**Tél : 22 30 21 72/22 30 26 88**

En mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres ; Le Maître de l'ouvrage communiquera la réponse à tous les soumissionnaires qui ont visité le terrain ou qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres cinq (5) jours avant la date fixée pour l'ouverture des offres.

Les offres doivent être paginées, initialisées et avoir une table des matières.

#### 7. Réunion d'information et/ou visite de site

Des visites guidées des différents sites seront organisées par le représentant du maître de l'ouvrage à l'hôpital de la deuxième référence de NGOZI en date du **23/09/2022** à **10**.heures

#### 8. Garantie de soumission et Présentation de l'offre

Une garantie de soumission suivant le modèle en annexe II doit être fourni en même temps que l'offre. Elle sera sous forme de garantie bancaire. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés. Son absence est cause de rejet pur et simple de l'offre. Elle est fixée à **1 000 000 fbu (Un million Francs Burundais)**

Les offres sous plis fermés rédigées en langue française et en six exemplaires dont un original et cinq copies marquées comme tel seront remises par les soumissionnaires au plus tard le **7/3/2022** à 10heures à l'adresse suivante : **Hôpital de deuxième référence de Ngozi**

## 9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

## 10. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le ..7./..3../2022 à 10 heures.

Toute offre reçue après la date et heure limite de dépôt des offres ne sera pas prise en considération.

## 11. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle de réunion de l'Hôpital de deuxième référence de Ngozi, le ..7./..3../2022 à 10 h 30min.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre, requis auprès de la DNCMP par l'autorité contractante, peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il deverse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Lors de l'ouverture des offres, la sous-commission désignée à cet effet doit vérifier les documents suivants:

- la présence de l'original de la caution de soumission;
- le nombre d'exemplaires des offres exigé dans le DPAO;
- la signature et le cachetage de la soumission par le mandataire agréé de l'entreprise;
- la preuve de l'achat du DAO portant le numéro du marché ;
- Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- Le registre de commerce en copie ;
- L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original en cours de validité le jour de l'ouverture ;
- L'attestation de non redevabilité à l'INSS en original en cours de validité le jour de l'ouverture ;
- L'attestation de non faillite du Tribunal de Commerce en cours de validité le jour de l'ouverture ;
- L'adresse fixe et connu du soumissionnaire ;
- L'expérience de deux (2) travaux analogues de construction avec les procès- verbaux de réception provisoire ou définitive des travaux réalisés durant les trois dernières années ;
- Le devis quantitatif et estimatif.

Le Président de la sous - commission annoncera ensuite le nom des soumissionnaires, les montants des offres y compris toute variante, quant il s'agit du lot unique, pas de rabais (voir l'article 49 du code des marchés publics), les modifications et les retraits des offres.

**12. Critères de qualification**

Les documents exigés en matière de qualification sont détaillés dans les DPAO (Données Particulières de l'appel d'offres) (voir clause 4 des DPAO)

**13. Marge de préférence**

Aucune marge de préférence ne sera octroyée aux soumissionnaires nationaux.

Fait à Ngozi, le 10/02/2022

**LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES  
PUBLICS A L'HOPITAL DE DEUXIEME REFERENCE  
DE NGOZI**

**Dr Guillaume NTAWUKURIRYAYO**

